

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la Commune de ROQUESÉRIÈRE, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle municipale de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 14 septembre, conformément aux articles L - 2121.7 et L.2122 - 8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du Conseil :

BARRAU Stéphanie	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
CASTET Thierry	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
CORTYL Fabienne	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
FORNASIER Annie	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
GRILLOU Stéphane	<input type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input checked="" type="checkbox"/> Procuration
MARTIN Jean Jacques	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
MICHEL Alexandre	<input type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input checked="" type="checkbox"/> Procuration
ROCCHI Jérôme	<input type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input checked="" type="checkbox"/> Procuration
SEGUR Gregory	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
THIBAUD Véronique	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
VIE Myriam	<input type="checkbox"/> Présent	<input checked="" type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
ZAHND Lizandra	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration

Secrétaire de séance : Stéphanie BARRAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry CASTET, maire de la commune afin d'aborder les points suivants :

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12/07/2022.**
- **Délibérations :**
 - Révision de la tarification de la cantine pour l'année 2022-2023 ;
 - Recrutement d'un agent contractuel pour le remplacement temporaire d'un agent technique indisponible
 - Adhésion au service de Missions Temporaires du CDG31.

Par la suite, les questions suivantes ont été discutées :

- Etat des travaux en cours ;
- Questions budgétaires (délibérations modificatives en préparation) ;
- Départ pour congé paternité de l'agent technique ;
- Projets du groupe de travail concernant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- Etat d'avancement du dossier concernant un litige entre la mairie et un administré.

Le compte rendu du conseil municipal, en date du 12 juillet 2022 a été approuvé à l'unanimité.

LES DÉLIBÉRATIONS :

N° 2022/9-1 : Tarification de la restauration scolaire pour l'année 2022/2023

Madame Annie FORNASIER, adjointe au maire chargée des affaires scolaires, rappelle que lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2022, une délibération a été prise en vue de fixer la tarification de la cantine pour l'année 2022-2023. Les montants votés sont les suivants :

Tranche de quotient familial	Tarif de la cantine scolaire
QF < 900 €	2.72 €
900 € <= QF < 1 100 €	3.05 €
1 100 € <= QF < 1 400 €	3.27 €
QF >= 1 400 €	3.49 €

Madame FORNASIER précise toutefois aux membres du Conseil que, peu après cette délibération, le prestataire API a transmis une nouvelle proposition tarifaire. Les tarifs par repas reviennent alors au même niveau que l'année dernière, soit :

- 2,55€ H.T pour les enfants ;
- 2,71€ H.T pour les adultes ;

En parallèle, dans la mesure où la Convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal stipule dans son article 7 que « *chaque commune s'engage, dans la mesure du possible, à répercuter un prix de prestation identique pour les 2 écoles* ». Le Conseil Municipal de Montpitol a délibéré en juillet 2022 concernant ses nouveaux tarifs pour la cantine scolaire. Les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2022-2023, sont les suivants :

Tranche de quotient familial	Tarif de la cantine scolaire
QF < 900 €	2.62 €
900 € <= QF < 1 100 €	2.93 €
1 100 € <= QF < 1 400 €	3.14 €
QF >= 1 400 €	3.36 €

Au regard de ces éléments, Madame Annie FORNASIER propose de modifier les tarifs de la cantine de Roquesérière de sorte, d'une part, à faire bénéficier aux parents d'élèves d'une baisse du prix en comparaison des montants votés lors du précédent Conseil Municipal et d'autre part, à respecter l'article 7 de la Convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Elle demande ainsi aux membres du Conseil Municipal d'appliquer les mêmes tarifs que ceux de Montpitol.

Où l'exposé de Madame Annie FORNASIER, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** la grille tarifaire pour la cantine scolaire pour l'année scolaire 2022/2023 pour la faire correspondre avec celle de Montpitol ;

N° 2022/9-2 : Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour le remplacement temporaire d'un agent public momentanément indisponible

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil la situation actuelle et à venir en matière d'absences du personnel des agents techniques, notamment durant l'automne 2022. Il exprime ainsi un besoin de recruter un agent pour le mois de novembre 2022 au minimum. A cette fin, un recrutement devra être rapidement mis en place, avec une période de formation prévue à partir de la deuxième moitié du mois d'octobre. De même, le conseil établit qu'une communication en vue de ce recrutement devra être la plus large possible.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique à temps non complet (soit 15/35^{ème}) pour une période de 1 mois allant du 01/11/2022 au 30/11/2022 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent.

Il devra justifier la possession d'un permis B et de CACES ou tout autre diplôme s'en approchant.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N° 2022/9- 3 : Adhésion au service Emploi – Missions Temporaires du Centre De Gestion de la Haute-Garonne

Afin de renforcer la capacité à recruter temporairement un agent, Monsieur le Maire fait part de l'existence au Centre de Gestion du service Emploi – Missions Temporaires, créé en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Ce service, opérationnel depuis le 1^{er} septembre 1992, propose aux collectivités et établissements territoriaux qui le demandent du personnel compétent pour :

- recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article 3 de la loi n°84-53 modifiée) ;
- effectuer des remplacements de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leur fonction à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé (article 3-1 de loi n°84-53 modifiée).

Pour chaque demande de mission temporaire, le Centre De Gestion établira une convention de mise à disposition entre la collectivité et ce dernier. Elle précisera les tâches confiées, la période, la durée hebdomadaire, le lieu de travail et le niveau de rémunération. Le Centre De Gestion sera l'employeur de l'agent remplaçant et établira un contrat de travail.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ADHERER** au service Emploi – Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.
- **D'AUTORISER** le Maire, à signer des conventions ponctuelles.

- **DE PREVOIR** au budget les sommes dues au Centre De Gestion en application des dites conventions.

QUESTION DIVERSE :

• Etat des travaux en cours

Concernant les travaux de l'Espace Associatif Mutualisé, un bilan sur le début imminent des travaux est fait. Les travaux devraient ainsi débuter le 3 octobre.

Monsieur Le Maire relate ensuite un point relatif aux travaux de l'Espace Associatif Mutualisé. Il attire l'attention des conseillers sur la taille effectuée sur les arbustes situés aux abords de ce bâtiment communal. Ces arbustes devront être déplacés et replantés ailleurs, afin qu'ils ne subissent pas de dommages durant la tenue des travaux.

Monsieur Jean-Jacques MARTIN interpelle le conseil sur l'état de la chaussée sur la route de Saint Sulpice. Elle est en mauvais état, probablement du fait d'une trafic considérable de poids lourds, en dépit de l'interdiction de circulation appliquée sur le périmètre routier de la commune. Monsieur Le Maire reconnaît ce problème de circulation et précise qu'une concertation est actuellement menée avec le capitaine de gendarmerie pour que des contrôles soient mis en place sur cette portion de route. Le conseil revient par ailleurs sur le besoin d'installer les radars pédagogiques à En Pavot.

Concernant la zone de loisirs de la Salle Basse, les membres du conseil s'accordent sur le besoin d'une participation citoyenne afin de finaliser les travaux d'aménagement du boulodrome et de la table de ping-pong. Une communication devrait être faite dans ce sens prochainement.

• Questions budgétaires

Un aperçu de l'état des comptes de la mairie est donné. Monsieur le Maire considère qu'à l'heure actuelle, en dépit de l'impact financier engendré par les besoins en recrutement, il ne sera pas nécessaire pour le conseil municipal de procéder à des délibérations modificatives.

• Départ pour congé paternité de l'agent technique

Cette question a été abordée lors de la délibération relative un recrutement d'un agent contractuel. L'absence de l'agent devrait survenir au mois de novembre.

• Projets du groupe de travail concernant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;

Monsieur Le Maire réitère son souhait de créer une commission Environnement et, à cette fin, précise aux membres du conseil que le groupe de travail Transition Energétique au sein de l'équipe municipale s'est réuni le 7 septembre dernier pour établir une liste sujets stratégiques à développer. Madame Fabienne CORTYL et Monsieur Jean-Jacques MARTIN, membres de ce groupe de travail, exposent les

principaux axes définis lors de cette réunion : la production énergétique (photovoltaïque), la réduction de l'éclairage public nocturne, le choix de végétaux adaptés au stress hydrique pour les futures plantations, le compostage et le broyage des déchets et enfin l'amélioration des modes de transports (RER Toulousain, covoiturage, pistes cyclables).

Monsieur Jean-Jacques MARTIN souligne devant les membres du conseil qu'il est nécessaire d'impliquer des bénévoles dans ces projets, notamment des personnes dotées d'une certaine expertise dans ces domaines et donc motrices dans les actions à mener.

Revenant sur ces projets stratégiques de transition énergétique, Monsieur Le Maire précise que la réduction de l'éclairage public nocturne de l'église est effective depuis peu. L'intervention récente d'un électricien a permis de rénover les boîtiers de commande de cet éclairage. Madame Fabienne CORTYL propose que le conseil s'entende dès lors sur les horaires durant lesquels l'éclairage public de toute la commune sera interrompu. Conformément aux discussions du groupe de travail, elle propose ainsi que l'éclairage public soit arrêté de minuit à 6h00 durant l'heure d'été et de 23h00 à 6h00 durant l'heure d'hiver. Les membres du conseil valident à l'unanimité cette proposition et Monsieur Le Maire assure que ces horaires seront appliqués dès que possible.

Madame Fabienne CORTYL et Monsieur Le Maire abordent ensuite la question des ateliers « Fresque du climat ». Monsieur Le Maire a contacté un administré qui anime ces ateliers pédagogiques. Ainsi, la mairie a prévu trois dates cet automne durant lesquelles les administrés pourront venir participer à ces ateliers expliquant de façon ludique et simple les différents aspects du changement climatique.

Enfin, Madame Fabienne CORTYL précise qu'un chapitre « Transition Environnementale » fera son apparition dans les prochains Flash Info publiés par la commune, afin de relater aux administrés les actions mises en place à l'échelle communale et intercommunale.

- **Etat d'avancement du dossier concernant un litige entre la mairie et un administré.**

Monsieur le Maire indique qu'il a pris conseil et déposé un dossier auprès d'un avocat. Il présente aux conseillers municipaux les actions juridiques qui seront entreprises en fonction de l'attitude à venir de l'administré.

La séance est levée à 21h54.

Le président de séance

Thierry CASTET

La secrétaire de séance

Stéphanie BARRAU